

10. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, y compris l'acquisition de terrains pour le compte de la Commission internationale des pêches de saumon du Pacifique, aux termes de l'article VIII de la Convention, \$2,761,000.

10b. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, \$632,000.

10d. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, \$559,600.

15. Subventions, contributions et subsides selon les montants et sous réserve des conditions spécifiées dans les titres des sous-crédits énumérés au détail des affectations, \$1,710,000.

15b. Subventions, contributions et subsides selon les montants et sous réserve des conditions spécifiées dans les titres des sous-crédits énumérés au détail des affectations, \$2,150,000.

15d. Subventions, contributions et subsides selon les montants et sous réserves des conditions spécifiées dans les titres des sous-crédits énumérés au détail des affectations, \$866,000.

Office des recherches sur les pêcheries du Canada—

20. Administration, fonctionnement et entretien, y compris une somme de \$100,000 pour subventions aux recherches sur les pêches et pour des bourses d'études, et autorisation de consentir des avances recouvrables à concurrence de la participation de la Commission internationale des pêches des Grands lacs au coût des travaux de répression de la lamproie et des recherches sur la lamproie, \$6,906,000.

20b. Administration, fonctionnement et entretien, \$388,300.

25. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel, \$2,100,000.

---